

DES AIDES DE L'ANAH RENFORCEES : UNE OPPORTUNITE A SAISIR

Conscient de l'enjeu majeur que représente la lutte contre la précarité énergétique, le Département de la Dordogne a souhaité communiquer, en partenariat avec la CAPEB 24, en direction des artisans de Dordogne.

Aujourd'hui, l'Anah a renforcé ses aides pour les ménages souhaitant réhabiliter leur logement et des opportunités financières sont à saisir, notamment dans le cadre du programme « Habiter mieux ».

De même, le Département a mis en **place une aide directe d'un montant de 500 € par logement pour les propriétaires occupants**, sous plafond de ressources Agence Nationale de l'Habitat (Anah), réalisant des travaux d'amélioration de leur habitation, permettant un gain énergétique d'au moins 25 % sur la consommation énergétique de leur logement. Grâce à l'intervention financière du Département, ce sont **4.000 € d'aides complémentaires aux aides classiques de l'Anah** qui peuvent être mobilisées pour des travaux performants d'un point de vue énergétique.

Objectif : Un reste à charge moindre pour inciter à réaliser des travaux performants

Pour permettre à un plus grand nombre d'usagers d'accéder à ces aides, le Département soutient les dispositifs existants et a également mis en œuvre un programme départemental de lutte contre la précarité énergétique. Les propriétaires pourront ainsi bénéficier **gratuitement et sans engagement** de visites de leur logement et de conseils techniques et financiers.

Nous vous invitons donc à prendre connaissance des informations ci-dessous et à les relayer auprès de vos clients.

Le programme « Habiter mieux » est renforcé par l'Etat. C'est le moment d'en profiter.

« **HABITER MIEUX** », c'est une aide financière renforcée pour permettre la réalisation des travaux de rénovation thermique des logements avec un gain énergétique d'au moins 25 %.

« **HABITER MIEUX** », c'est :

- une aide de l'Agence Nationale de l'Habitat (Anah) représentant 35 à 50 % du montant total des travaux plafonnés,
- une prime de 3.500 € au titre des « investissements d'avenir »,
- une aide du Département de 500 € en abondement des aides de l'Anah,
- des aides complémentaires qui peuvent éventuellement être accordées par les collectivités locales et les caisses de retraite.

« **HABITER MIEUX** », c'est aussi la garantie d'un accompagnement personnalisé, sans engagement, auprès des acteurs dont les coordonnées figurent au verso.

Exemple d'opération : Rénovation énergétique

Description et état du logement :

- Maison sur sous-sol des années 1970
- Chaudière fuel 1972
- Menuiseries simple vitrage
- Isolation ancienne des combles

Objet de la demande initiale :

- Remplacement de la chaudière

Projet envisagé :

- Pose d'une chaudière à condensation
- Installation d'une régulation
- Isolation des combles Laine de roche 240 mm (R6)

Financement prévisionnel

- Montant des travaux TTC : **13.000 €**
- ANAH 50% : 6.074 €
- Aide de Solidarité Ecologique : 3.500 €
- Aide du Département : 500 €
- Caisse de retraite : 2.000 €

Total des aides 12.074 €

Apport personnel 926 €

Le réflexe à avoir :

« N'hésitez pas à communiquer à vos clients **avant la réalisation des travaux**, les coordonnées des opérateurs cités au verso »

